

Lettre d'information aux familles

02 juillet 2026

Madame, Monsieur,

À l'approche de la rentrée scolaire 2026-2027, nous souhaitons vous apporter des précisions sur l'organisation du nouveau Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) **Nord de Lomagne**, créé entre les communes de Sérignac et d'Esparsac.

Cette nouvelle organisation représente une évolution importante pour nos deux écoles. Nous sommes conscients qu'elle peut susciter des interrogations, notamment concernant le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE). C'est pourquoi nous souhaitons vous en expliquer le principe et les objectifs.

ORGANISATION DE L'ÉCOLE :

À compter de la rentrée :

- **Sérignac** accueillera les élèves de la Petite Section au CP, ainsi que la Toute Petite Section à partir de janvier 2027.
- **Esparsac** accueillera les élèves du CE1 au CM2.

*Les horaires des deux écoles seront les suivants :

- Sérignac : 8h30 - 11h30, puis 13h00 - 16h00
- Esparsac : 8h15 - 11h45, puis 13h30 - 16h00

*Les horaires des bus fournis par Lio Transport sont les suivants :

ALLER

Transporteurs SCOL Primaire 4J LMJV : Itinéraires Services		1 Oui 8201008-A01	1 Oui 8201008-A02
Commune	Point d'arrêt	LM-JV--	LM-JV--
MAUMUSSON	EGLISE		07:20
	MONPLAISIR		07:25
LAMOthe-CUMONT	EGLISE		07:30
	LA GAROSSE		07:35
GLATENS	EGLISE		07:39
ESPARSAC	ECOLE		07:42
GENSAC	TEULERE	07:15	
COUTURES	RUE DE LA MAIRIE	07:24	
SERIGNAC	LA PLAGNE	07:31	
	LES GRANGES	07:41	
ESPARSAC	ECOLE	07:49	07:55
	ECOLE	07:58	

RETOUR

Transporteurs SCOL Primaire 4J LMJV : Itinéraires Services		1 Oui 8201008-R02	1 Oui 8201008-R01
Commune	Point d'arrêt	LM-JV--	LM-JV--
ESPARSAC	ECOLE		16:17
SERIGNAC	ECOLE	16:05	16:27
	LES GRANGES		16:35
	LA PLAGNE		16:43
COUTURES	RUE DE LA MAIRIE		16:50
GENSAC	TEULERE		16:58
ESPARSAC	ECOLE	16:17	
GLATENS	EGLISE	16:22	
LAMOTHE-CUMONT	LA GAROSSE	16:25	
	EGLISE	16:28	
MAUMUSSON	MONPLAISIR	16:35	
	EGLISE	16:40	

L'inscription pour le bus se fait en ligne sur le site de Lio Transport et est gratuite si elle est réalisée avant le 31 juillet 2026. Dans le cas contraire, 25€ seront à régler à Lio Transport.

*Les horaires des deux garderies restent les mêmes sur les deux sites à savoir :

- Le matin : accueil à partir de 7h30 jusqu'à l'horaire de début de l'école.
- Le soir : accueil de la fin de l'école à 18h30.

QU'EST-CE QUE L'ALAE ?

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École n'est pas une simple garderie.

Il s'agit d'un service éducatif reconnu qui accompagne les enfants avant et après la classe ainsi que pendant la pause méridienne. Ces temps sont organisés autour d'activités adaptées à leur âge, favorisant le vivre-ensemble, l'autonomie, la découverte, le jeu, la créativité et le respect des autres.

L'objectif est que chaque enfant puisse profiter de moments de qualité dans un environnement sécurisé, encadré par du personnel formé.

L'ALAE répond également aux besoins des familles en proposant un accueil compatible avec les contraintes professionnelles tout en garantissant un accompagnement éducatif de qualité.

POURQUOI CETTE EVOLUTION ?

La mise en place progressive de l'ALAE sur l'ensemble du RPI répond à une volonté d'offrir les mêmes services à toutes les familles, quel que soit le site de scolarisation de leur enfant.

Pour l'année scolaire **2026-2027**, la commune d'Esparsac conservera son fonctionnement actuel. L'intégration complète au dispositif ALAE interviendra à compter de la rentrée **2027-2028**.

Cette période de transition permettra notamment :

- la formation d'un agent communal au BAFA ;
- le recrutement de personnel complémentaire afin de garantir un encadrement adapté aux effectifs ;
- l'harmonisation des pratiques entre les deux communes ;
- la mise en place d'activités éducatives de qualité sur l'ensemble du RPI.

Cette démarche est avant tout pensée dans l'intérêt des enfants et vise à leur offrir les mêmes conditions d'accueil, quel que soit leur lieu de scolarisation.

TARIFICATION :

La participation financière liée à l'ALAE est calculée en fonction du **quotient familial**, afin de garantir un accès équitable à ce service pour toutes les familles.

Le fonctionnement est basé sur un forfait mensuel lorsque l'enfant fréquente régulièrement les temps périscolaires, ce qui permet de maîtriser le coût pour les familles.

Tarifs pour l'accueil de loisirs Périscolaire	<499 €	500 € à 799 €	800 € à 1099€	1100€ à 1499 €	1500 € et plus
Forfait sur chaque mois d'école pour les matins et soirs	8 €	10 €	12 €	14 €	16 €
Présence exceptionnelle pour matins ou soirs (jusqu'à 3 fois)	1€	1.20 €	1.40 €	1.60 €	2 €
Forfait sur chaque mois d'école pour les midis	4€	5€	6 €	7 €	8 €
Présence exceptionnelle pour les midis	1€	1.20 €	1.4 €	1.6 €	2 €

À titre d'exemple, pour une famille dont le quotient familial est compris entre **800 € et 1 099 €**, avec un enfant scolarisé à Esparsac fréquentant l'accueil du matin et/ou du soir plus de trois fois dans le mois ainsi que la pause méridienne pendant 18 jours :

- Temps périscolaire matin/soir : **12 € par mois**
- Temps périscolaire midi : **6 € par mois**
- Repas : **3,50 € par repas**

Soit un coût total de **81 € pour le mois**, repas compris.

Les repas de la cantine continueront d'être facturés par chaque commune, tandis que la facturation de l'ALAE sera assurée par la commune de Sérignac pour l'ensemble du RPI.

UN PROJET CONSTRUIT POUR VOS ENFANTS :

Nous savons que tout changement peut susciter des questions. Notre volonté est de construire une organisation cohérente, équitable et durable, dans laquelle chaque enfant bénéficie d'un accueil de qualité, de personnels qualifiés et d'un cadre propice à son épanouissement.

Nous espérons que ces informations permettront de mieux comprendre les objectifs de cette nouvelle organisation et l'intérêt du dispositif ALAE.

Les élus et les équipes communales restent naturellement à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un bel été.

Les communes de Sérignac et d'Esparsac.